GUIDE SUR LA PARTICIPATION EN PROMOTION DE LA SANTÉ

Alexia Fournier Fall, CPPS

Conférence des parties prenantes, OFSP, 6 mai 2019

INTRODUCTION ET CONTEXTE

- Volonté de préciser concept de participation introduit par la Charte d'Ottawa et d'aboutir à un cadre conceptuel commun aux cantons latins et en adéquation avec le contexte actuel.
- L'expérience montre que les projets participatifs sont bénéfiques mais leur mise en œuvre concrète est souvent difficile.
- Intérêt à mettre en place des processus participatifs basés sur les besoins de la population et aussi pérennes que possible.
- Thèmes traités dans le guide: définition du concept de participation, réflexion sur les acteurs concernés par une démarche participative, les degrés d'implication, le suivi et la mesure de l'impact, les difficultés rencontrées et les questions à se poser avant de mettre en place un processus participatif.
- Méthodologie: définition du cadre théorique (basé sur la littérature) puis test de ce cadre à l'épreuve de huit projets concrets mobilisant la participation des acteurs dans les cantons latins.
- Document publié à la fin du 1er semestre 2019, collaboration entre la CPPS et Promotion Santé Suisse.

F: https://promotionsante.ch/assets/public/documents/fr/5-grundlagen/publikationen/diverse-themen/arbeitspapiere/Document_de_travail_048_PSCH_2019-04_-_La_participation_en_matiere_de_promotion_de_la_sante.pdf

I: https://promozionesalute.ch/assets/public/documents/it/5-grundlagen/publikationen/diverse-themen/arbeitspapiere/Fogli_di_lavoro_048_PSCH_2019-04_-_Partecipazione_e_promozione_della_salute.pdf

DÉFINITION RETENUE

- ***« Processus social où un groupe d'individus va prendre part***
  - ***à l'identification de ses besoins***
  - ***aux processus décisionnels et***
  - ***à l'établissement des mécanismes pour répondre à ses besoins. »***

ACTEURS CONCERNÉS

- Les bénéficiaires (personnes concernées ou leaders communautaires légitimés)
- Les acteur/trice/s de proximité (professionnels ou non qui coordonnent le processus, multiplicateurs, experts)
- Les instances décisionnelles (représentants politiques, financeurs privés et publics, services administratifs ou autres)

LES TYPES DE PARTICIPATION

Types de participation			
Information	Consultation	(Co-)construction	(Co-)décision
Les participant-e-s sont informé-e-s (ou s'informent) au sujet des enjeux liés à un problème à résoudre ou à un projet. Il est donc indispensable de leur donner accès à l'information et de leur permettre de poser des questions afin de s'assurer que tout le monde partage la même compréhension de la problématique.	Les participant-e-s sont invité-e-s à donner leur avis pour nourrir le processus, par exemple à travers des enquêtes d'opinion, des auditions publiques, des entretiens de groupes, etc. En échange, l'animateur/trice ou le/la modérateur/trice se met en situation d'écoute. Cette consultation n'assure toutefois pas aux citoyens/ennes que leurs préoccupations et leurs idées seront prises en compte.	Les participant-e-s co-élaborent le plan d'action, le projet ou les activités, mais ils/elles ne détiennent pas le pouvoir de l'adopter. Le plan d'action ainsi élaboré pourrait être par la suite soumis à un comité de pilotage qui détient ce pouvoir de décider.	Les participant-e-s travaillent dans une relation d'équivalence au pouvoir. La gestion se fait par consentement et toutes les étapes du projet sont inscrites dans un processus de co-décision. Cette co-décision est surtout possible à une échelle réduite (quartier, école, etc.). Il convient d'opérer une distinction entre la décision politique d'octroyer un financement, un terrain, un soutien matériel ou en ressources humaines, et les décisions plus opérationnelles prises par les parties prenantes durant la démarche.

PRINCIPALES ÉTAPES D'UN PROCESSUS PARTICIPATIF

1. **Préparation**

- Identifier le problème; identifier les partenaires volontaires et motivés et les groupes de personnes concernées; saisir les représentations des participants et mobiliser les leaders formels et informels; approfondir les besoins, souhaits ou problèmes relevés par les participants; établir un portrait de la problématique au niveau statistique et épidémiologique; déterminer les ressources nécessaires et les moyens de les obtenir

2. **Réalisation**

- Planifier les actions et les stratégies en fonction des objectifs visés; déterminer les rôles et responsabilités; donner les moyens aux participants de «prendre part à» et pas simplement de «faire partie de»; mettre en œuvre des actions collectives pour réaliser les objectifs définis

3. **Suivi et évaluation**

- Assurer le suivi et évaluer le processus et les activités de partenariat; déterminer les prochaines étapes; déterminer comment s'adapter, poursuivre ou mettre un terme au partenariat; planifier autonomisation des bénéficiaires

→ Efficacité, efficience et équité = valeurs fondamentales

→ Insister dès le départ sur la communication et la mobilisation sociale

AVANTAGES D'UN PROCESSUS PARTICIPATIF

- Empowerment
- Réponse à de vrais besoins
- Renforcement de la cohésion sociale
- Egalité de chances
- Renforcement de processus intersectoriels
- Effet multiplicateur
- Durabilité du projet

ÉCUEILS RELEVÉS DANS UN PROCESSUS PARTICIPATIF

- Le temps
- L'épuisement des parties prenantes
- Les compétences pour mener de telles démarches
- Remise en cause des postures traditionnelles
- Populations invisibles
- La collaboration entre personnes très différentes
- Le coût financier
- Un périmètre d'efficacité d'actions limité

LES PRINCIPALES QUESTIONS À SE POSER AVANT UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

- Que recherche-t-on avec la mise en place d'un processus participatif ? Pour quelles raisons et dans quel but ce processus est-il envisagé ? (pertinence de la démarche)
- Quel est l'objet de la participation ?
- S'agit-il d'une démarche éphémère ou pérenne ?
- Quels moyens financiers et humains faut-il allouer ?
- Qui peut s'engager dans le processus participatif ? Et comment ?
- Qui définit et circonscrit le groupe de participant-e-s?
- Quel est le degré de participation des bénéficiaires (information, consultation, co-construction ou co-décision) attendu par le canton ou la commune ?
- Quel est le rôle des différentes personnes impliquées?
- Les personnes représentant le groupe cible sont-elles vraiment représentatives ?

MERCI DE VOTRE ATTENTION